

Changement climatique : les Agences de l'eau françaises agissent

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'État dont la mission est de favoriser une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elles agissent à l'échelle des grands bassins versants français.



Le changement climatique impacte la ressource en eau sur les territoires : baisse du débit naturel des cours d'eau, notamment à l'étiage, hausse des températures de l'air et de l'eau, atteintes à la qualité de l'eau et aux espèces qui la peuplent, risque de remontée de biseau salé sur la frange littorale ou accentuation du risque d'inondation...

Face aux signes de plus en plus évidents du changement climatique, les agences de l'eau initient des travaux de recherche et des études prospectives, développent des partenariats pour accroître leur connaissance et mobilisent les acteurs de leurs territoires pour trouver ensemble des réponses concrètes d'adaptation au changement climatique.

Les plans de gestion des eaux des bassins prennent en compte le changement climatique

Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 (SDAGE), d'une durée de six ans, intègrent des mesures d'adaptation au changement climatique au niveau des bassins. La majorité des dispositions vont dans le sens d'une meilleure adaptation (réduction des pollutions à la source, amélioration de la continuité écologique, limitation de l'imperméabilisation, sauvegarde des zones humides, maîtrise des prélèvements d'eau).

L'élaboration de plans d'adaptation au changement climatique, la réalisation de cartes de vulnérabilité, la mobilisation des acteurs, traduisent une volonté forte des bassins à agir dès maintenant pour les générations futures. Cet engagement a été marqué par la signature, de la part des 7 présidents de Comité de bassin du [pacte de Paris](#) lors de la COP 21.

Les programmes d'intervention des agences de l'eau proposent déjà des solutions

Les programmes d'intervention des agences de l'eau comprennent des actions en faveur des économies d'eau. Ils sont en cela cohérents avec la mesure phare du [plan national d'adaptation au changement climatique](#), qui fixe pour objectif une économie de 20 %, hors stockage d'eau d'hiver, d'ici 2020. Les actions pouvant être financées couvrent aussi bien les économies d'eau dans les collectivités, dans l'industrie que dans l'agriculture. D'autres actions peuvent concerner la récupération des eaux de pluie.

Les agences de l'eau financent des actions qui concourent à la préservation de la ressource en eau et qui contribuent également à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique : renaturation des cours d'eau et préservation des zones humides (rôle à jouer en termes de régulation des eaux aussi bien en période d'inondation que d'étiage), alimentation en eau potable (fiabilisation des interconnexions)...

Contact presse

Sylvie BRISSOT . Agence de l'eau Seine-Normandie

☎ 01 41 20 18 08 ✉ brissot.sylvie@aesn.fr

www.lesagencesdeleau.fr